

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Changement des horaires
d'ouverture au public du
Conservatoire à
Rayonnement
Départemental Claude
Debussy (CRD)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2022
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absente :

Madame LESUEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220629-22-D-01-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

N° DE DOSSIER : 22 D 01

OBJET : CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL CLAUDE-DEBUSSY (CRD)

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) Claude-Debussy soutient la pratique artistique amateur au sein de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, notamment à travers les pratiques musicales collectives. Les ensembles vocaux et instrumentaux, groupes de musique de chambre ou encore le Big Band du CRD accueillent des musiciens ou chanteurs adultes amateurs, désireux de s'engager dans la politique de diffusion de l'établissement.

Considérant les disponibilités de ce public, étudiant ou exerçant une activité professionnelle par ailleurs, il paraît nécessaire d'ouvrir le conservatoire plus tard que par le passé au moins une fois par semaine.

C'est ainsi qu'à partir de la rentrée de septembre 2022, le conservatoire sera ouvert jusqu'à 22 heures le mardi. Cela permettra aux ensembles du CRD ouverts aux adultes de pouvoir répéter plus tard le soir et, en conséquence, de s'ouvrir à de nouveaux publics – un objectif majeur du Projet d'établissement.

En temps scolaire, les horaires d'ouverture au public du CRD seront donc les suivants : les lundi, jeudi et vendredi de 13h00 à 21h00, le mardi de 14h00 à 22h00, le mercredi de 9h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 20h00.

Il est à préciser que l'amplitude horaire du personnel administratif est bien entendu plus large, notamment le matin, afin d'assurer un accueil physique et téléphonique chaque jour à partir de 9h. Elle a été l'objet d'une refonte concertée des cycles et temps de travail au sein du service, en coordination avec la Direction de la Vie Culturelle et la Direction des Ressources Humaines, qui soumettra le sujet en Comité Technique le 4 juillet prochain.

Le conservatoire est fermé durant quatre semaines l'été ainsi que pendant les deux semaines des vacances de Noël. En dehors de ces deux périodes de vacances, le conservatoire reste ouvert au public de 13h00 à 17h00 durant les congés scolaires (Toussaint, hiver et Pâques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à décider la modification des horaires d'ouverture du CRD à partir de la reprise des cours en septembre 2022.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à décider la modification des horaires d'ouverture du CRD à partir de la reprise des cours en septembre 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye